

Université de Nantes

Licence de Philosophie

La notion de devoir dans les  
*Fondements de la Métaphysique des mœurs*  
d'Emmanuel Kant

Compte rendu présenté dans le cadre du séminaire de philosophie morale et politique  
dirigé par M. Patrick LANG.

Justine ABARNOU

Année 2011/2012

## Introduction

Kant est né le 22 avril 1724 à Königsberg, en Prusse, où il meurt le 12 février 1804. Son père était un modeste sellier, sa mère, décédée lorsqu'il avait treize ans, était piétiste, le piétisme étant un mouvement religieux fondé par Philipp Jacob Spener qui s'attache à la lettre de l'Évangile et insiste sur la dimension personnelle de l'expérience religieuse. En 1740, Kant entame des études de philosophie, théologie, mathématiques et physique à l'université de Königsberg. En 1755, Kant obtient le droit de professer à l'université comme *Privat-Dozent*. Sa *Dissertation de 1770 : De la forme et des principes du monde intelligible* lui permet d'occuper la chaire de métaphysique et de logique. Il la quitte en 1797, mais continue à écrire jusqu'à l'année qui précède sa mort. Sa vie fut d'une constante régularité, et on peut compter les rares moments où il a dérangé son programme quotidien : l'annonce de la prise de la Bastille, par exemple, l'aurait détourné de sa promenade ordinaire. La première œuvre de Kant qui soit entièrement consacrée à la morale est publiée en 1785 et s'intitule *Grundlegung zur Metaphysik der Sitten* qui signifie littéralement « Établissement d'un fondement pour la métaphysique des mœurs » mais qui est traditionnellement traduit par *Fondements de la métaphysique des mœurs*. L'ouvrage comporte une préface et trois sections. Dans la préface, Kant marque la place que doit occuper la morale dans la philosophie. Il se rapporte à l'antique division de la philosophie en logique, physique et éthique. La logique est une science formelle, tandis que la physique et l'éthique sont des sciences matérielles. Ces deux dernières possèdent une partie empirique et une partie rationnelle ou pure, reposant uniquement sur des principes *a priori*. Une connaissance *a priori* d'objets est ce que Kant nomme métaphysique. La partie empirique et la partie rationnelle d'une science doivent être étudiées à part. Kant justifie cette séparation en s'appuyant sur le principe critique de la division du travail. Selon ce principe, chacun se borne à exécuter une certaine tâche précise dans la réalisation d'un ouvrage afin de pouvoir s'en acquitter avec la plus grande perfection possible. Kant reproche aux moralistes qui l'ont précédé d'avoir mêlé la partie empirique et la partie rationnelle de l'éthique, ce qui a eu pour conséquence la corruption de la morale. En effet, mêler différentes tâches peut ruiner l'ouvrage qui est réalisé, c'est pourquoi la métaphysique de la nature doit être constituée à part de la physique ; de

même, la métaphysique des mœurs (ou morale) doit être constituée à part de l'anthropologie pratique. L'établissement d'un fondement pour la métaphysique des mœurs est nécessaire à la fois pour satisfaire un besoin spéculatif, mais aussi pour préserver la moralité de toute corruption. Pour trouver et poser ce fondement, Kant emploie deux méthodes différentes : dans les deux premières sections, il utilise la méthode analytique, dans la troisième, la méthode synthétique. Nous allons voir comment Kant fonde l'intégralité de la morale sur la notion de devoir dans les deux premières sections des *Fondements de la métaphysique des mœurs*.

Édition utilisée : KANT Emmanuel, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. Victor Delbos. Paris, LGF, 2011.

## **Première section : Passage de la connaissance rationnelle commune de la moralité à la connaissance philosophique**

### **I- Le concept de bonne volonté**

#### **a) La bonne volonté est bonne absolument et sans restriction**

Kant prend pour point de départ de son analyse la connaissance rationnelle commune de la moralité. Il estime que si tout homme s'interroge sincèrement, il trouvera en lui le jugement moral et s'il se demande ce qui est bon absolument et sans restriction, il répondra que rien n'est bon en ce monde si ce n'est une bonne volonté. En effet, les qualités, les dons de la fortune et, en général, toutes les choses que nous tenons pour bonnes, ne le sont que relativement à une fin et il est possible d'en faire un mauvais usage. « L'intelligence, le don de saisir les ressemblances des choses, la faculté de discerner le particulier pour en juger, et les autres talents de l'esprit, de quelque nom qu'on les désigne [...] sont sans doute à bien des égards choses bonnes et désirables ; mais ces dons de la nature peuvent aussi devenir extrêmement mauvais et funestes si la volonté qui doit en faire usage [...] n'est point bonne »<sup>1</sup>. En outre, toutes les vertus, dont

---

<sup>1</sup> *Fondements de la métaphysique des mœurs*, p.57

« la modération dans les affections et les passions, la maîtrise de soi, la puissance de calme réflexion », pourtant louées par les anciens comme inconditionnées, doivent être elles-mêmes référées aux « principes d'une bonne volonté ». Sans une bonne volonté, ces vertus peuvent être dévoyées, comme le montre l'exemple du criminel préméditant ses méfaits et les exécutant avec calme et maîtrise de soi. Seule la bonne volonté est donc bonne absolument et sans restriction car elle ne dépend d'aucune fin, ni du résultat de ses actions ; elle est bonne par son seul vouloir intérieur, c'est-à-dire qu'elle est bonne en soi. Cependant, il ne s'agit pas d'une volonté velléitaire : elle doit faire « appel à tous les moyens dont nous disposons »<sup>2</sup> pour accomplir l'action.

## **b) Raison et finalité naturelle**

Il y a, dans cette idée de valeur absolue de la bonne volonté, quelque chose qui éveille notre soupçon, peut-être n'y a-t-il qu'une « transcendante chimère » et la raison nous a été donnée pour une autre fin que celle de produire une bonne volonté. Kant analyse cette hypothèse en faisant une analogie avec le vivant. « Dans la constitution naturelle d'un être organisé, c'est-à-dire d'un être conformé en vue de la vie, nous posons en principe qu'il ne se trouve pas d'organe pour une fin quelconque, qui ne soit du même coup le plus propre et le plus accommodé à cette fin »<sup>3</sup> ; la raison doit donc nous avoir été donnée pour une fin particulière qu'elle est la plus apte à atteindre. La fin de la raison ne peut être le bonheur « car toutes les actions [qu'un être raisonnable] doit accomplir [en vue du bonheur], ainsi que la règle complète de sa conduite, lui auraient été indiquées bien plus exactement par l'instinct, et cette fin aurait pu être bien plus sûrement atteinte de la sorte qu'elle ne peut jamais l'être par la raison »<sup>4</sup>. En effet, comparée à l'instinct, la raison ne possède que de « faibles lumières » en ce qui concerne « le plan du bonheur et [les] moyens d'y parvenir » et « plus une raison cultivée s'occupe de poursuivre la jouissance de la vie et du bonheur, plus l'homme s'éloigne du vrai contentement », ce qui est à l'origine d'une misologie, c'est-à-dire d'une haine de la raison. En effet, la raison étant bien moins apte à nous rendre heureux que l'instinct, elle ne peut avancer qu'à tâtons,

---

<sup>2</sup> *Fondements de la métaphysique des mœurs*, p.58

<sup>3</sup> *Ibid.*, p.59

<sup>4</sup> *Ibid.*

elle commet des erreurs et c'est donc en faisant des efforts que nous tendons vers le bonheur, si bien que nous recueillons plus de peines que nous n'avons recueilli de bonheur. Ceci était déjà présent dans l'*Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique* ; d'après la troisième proposition, n'étant pas bien doté par la nature, l'homme doit tout tirer de lui-même : « L'invention des moyens de se nourrir, de s'abriter, d'assurer sa sécurité et sa défense (pour lesquelles la nature ne lui a donné ni les cornes du taureau, ni les griffes du lion, ni les crocs du chien, mais seulement les mains), tous les divertissements, qui peuvent rendre la vie agréable, même son intelligence et sa prudence et même la bonté de la volonté, tout cela devait entièrement être son propre ouvrage. »<sup>5</sup> Cependant, nous voyons dans l'animalité, qui est régie par l'instinct, une certaine bassesse, tandis que la raison nous paraît plus digne, car c'est à une fin plus haute et plus noble que le bonheur que la raison est spécialement destinée. Cette fin est de « produire une volonté bonne, non pas comme moyen en vue de quelque autre fin, mais bonne en soi-même »<sup>6</sup>.

### c) **La bonne volonté est le bien suprême**

La fin de la raison la porte à produire une bonne volonté, c'est-à-dire une volonté bonne en soi et par soi. La raison travaille alors à la réalisation d'un bien qui, pour Kant, est le plus élevé, souverain, sans constituer pour autant le bien tout entier ; la bonne volonté n'est pas « l'unique bien, le bien tout entier ; mais elle est néanmoins nécessairement le bien suprême, condition dont dépend tout autre bien, même toute aspiration au bonheur »<sup>7</sup>. Il faut distinguer, dans l'idée du souverain bien, deux sens ; *souverain* peut signifier *suprême* ou *complet*. Si la bonne volonté est le souverain bien, au sens de bien suprême, en ce qu'elle est le bien moral, et, à ce titre, la condition à laquelle doit se subordonner et se laisser restreindre la recherche du bonheur, elle n'est pas le souverain bien au sens de bien complet, en ce qu'elle réclame, pour constituer ce bien complet, l'adjonction d'un bonheur qui soit en proportion avec elle. Une fois ceci établi, il convient d'analyser les propriétés de cette volonté bonne absolument, c'est-à-dire

---

<sup>5</sup> *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, Troisième proposition

<sup>6</sup> *Fondements de la métaphysique des mœurs*, p.61

<sup>7</sup> *Ibid.*

d'analyser le concept de devoir, « qui contient celui de bonne volonté, avec certaines restrictions, il est vrai, et certaines entraves subjectives, mais qui, bien loin de le dissimuler et de le rendre méconnaissable, le font plutôt ressortir par contraste et le rendent d'autant plus éclatant »<sup>8</sup>. Chez des êtres raisonnables finis, tels que sont les hommes, c'est-à-dire chez des êtres en qui la raison coexiste avec la sensibilité et n'exerce pas sur elle une influence immédiate, la volonté n'est pas bonne nécessairement ni d'emblée ; voilà pourquoi l'analyse de la bonne volonté sera plus appropriée si elle tient compte des limites et des obstacles que cette volonté rencontre dans les inclinations sensibles et le concept de devoir comprend précisément, avec l'idée de la bonne volonté, l'idée de ces limites et de ces obstacles.

## II- Première proposition : L'action, pour avoir une valeur morale, doit non seulement être conforme au devoir, mais encore être accomplie par devoir

### **a) La distinction moralité-légalité**

Kant distingue plusieurs types d'actions ; les actions non conformes au devoir et les actions conformes au devoir mais accomplies sans inclination immédiate sont écartées de l'analyse. Dans le premier cas, l'action ne peut être accomplie par devoir puisqu'elle n'y est pas conforme, dans le second, il est aisé de savoir si l'action a été accomplie par devoir ou par intérêt. La distinction est plus difficile lorsqu'une action est conforme au devoir et que le sujet a pour celle-ci une inclination immédiate, par exemple : « être bienfaisant, quand on le peut, est un devoir, et de plus il y a certaines âmes si portées à la sympathie, que même sans aucun autre motif de vanité ou d'intérêt elles éprouvent une satisfaction intime à répandre la joie autour d'elles et qu'elles peuvent jouir du contentement d'autrui, en tant qu'il est leur œuvre »<sup>9</sup>. Une telle action, bien qu'elle soit bonne, ne possède pas, pour Kant, de valeur morale, mais est seulement légale. Kant montre ici son opposition aux morales du sentiment, qui se fondent sur des sentiments

---

<sup>8</sup> *Fondement pour la métaphysique des mœurs*, p.62

<sup>9</sup> *Ibid.*, p.63

moraux, mais qui sont par conséquent aléatoires en tant que ces sentiments ne sont pas partagés par tous les hommes. Afin de faire ressortir ce qui fait la valeur morale d'une action, Kant met l'action morale en opposition avec les inclinations. Il prend pour exemple un homme froid et indifférent aux souffrances d'autrui, qui n'a aucune inclination le portant à la bienveillance ; s'il se montre bienveillant, c'est donc par devoir et non sous l'influence des inclinations, « et c'est ici précisément qu'apparaît la valeur du caractère, valeur morale et incomparablement la plus haute, qui vient de ce qu'il fait le bien, non par inclination, mais par devoir »<sup>10</sup>. Le tempérament représente ce que la nature fait de l'homme, tandis que le caractère désigne ce que l'homme fait de lui-même. Le caractère est une propriété de la volonté se déterminant par des principes prescrits par la raison ; il se peut que ces principes soient faux ou mauvais, mais le caractère n'en tire pas moins de valeur en tant qu'il subordonne l'action à des maximes fermes au lieu de l'abandonner à l'impulsion de motifs sensibles particuliers.

## **b) Devoir et bonheur**

Agir par devoir n'est pas, cependant, agir à contrecœur, ni même renoncer à son propre bonheur. En effet, « assurer son propre bonheur est un devoir (au moins indirect) ; car le fait de ne pas être content de son état, de vivre pressé de nombreux soucis et au milieu de besoins non satisfaits pourrait devenir aisément une grande tentation d'enfreindre ses devoirs. »<sup>11</sup> Travailler à son propre bonheur est un devoir indirect en tant que la souffrance peut constituer un obstacle à l'accomplissement de ses devoirs, c'est aussi une fin légitime que tout homme cherche à atteindre. « La nature humaine ne saurait faire autrement que souhaiter et rechercher le bonheur, c'est-à-dire le contentement de l'état où l'on se trouve accompagné de la certitude qu'il est durable [...]. L'adversité, la douleur, la pauvreté sont de grandes tentations menant l'homme à violer son devoir. L'aisance, la force, la santé et la prospérité en général, qui s'opposent à cette influence, peuvent donc aussi, semble-t-il, être considérées comme des fins qui sont en même temps des devoirs, je veux dire celui de travailler à son propre bonheur et de ne pas s'appliquer seulement à

---

<sup>10</sup> *Fondements de la métaphysique des mœurs*, p.64

<sup>11</sup> *Ibid.*

celui d'autrui. Mais alors ce n'est pas le bonheur qui est la fin, mais la moralité du sujet, et le bonheur n'est que le moyen légitime d'écarter les obstacles qui s'opposent à cette fin ; aussi, personne n'a le droit d'exiger de moi le sacrifice de mes fins qui ne sont pas immorales. Ce n'est pas directement un devoir que de chercher pour elle-même l'aisance, mais indirectement ce peut bien en être un, à savoir écarter la misère comme étant une forte tentation à mal agir. »<sup>12</sup>

III- Seconde proposition : Une action accomplie par devoir tire sa valeur morale, non pas du but qui doit être atteint par elle, mais de la maxime d'après laquelle elle est décidée

La volonté est déterminée à la fois par un principe *a priori*, qui est formel, et par un principe *a posteriori*, qui est matériel. La valeur morale d'une action se trouve, non pas dans les buts qu'elle cherche à atteindre, c'est-à-dire dans le principe *a posteriori*, puisqu'une morale reposant sur un tel principe ne peut être que contingente ; mais uniquement dans le principe du vouloir, c'est-à-dire dans le principe *a priori*. Agir par pur devoir consiste alors à se déterminer uniquement d'après une maxime et « sans égard à aucun des objets de la faculté de désirer »<sup>13</sup>.

IV- Troisième proposition : Le devoir est la nécessité d'accomplir une action par pur respect pour la loi

En tant qu'être sensible et fini, l'homme a besoin d'un mobile qui détermine ses actions. Lorsqu'une action est accomplie par devoir, ce mobile ne peut pas se trouver dans l'effet de l'action sur le sujet, car je ne peux avoir pour cet effet que de l'inclination ou l'approuver en tant qu'il sert mes intérêts mais de telles considérations corrompent la valeur morale de l'action. « Or, si une action accomplie par devoir doit exclure complètement l'influence de l'inclination et avec elle tout objet de la volonté, il ne reste rien pour la volonté qui puisse la déterminer si ce n'est objectivement la loi et

---

<sup>12</sup> *Doctrine de la vertu*, trad. A. Philonenko, Paris, Vrin, 1968, p.59

<sup>13</sup> *Fondements de la métaphysique des mœurs*, p.66

subjectivement un pur respect pour cette loi pratique, par suite la maxime d'obéir à cette loi, même au préjudice de toutes mes inclinations. »<sup>14</sup> La loi morale ne doit pas être un principe déterminant de la volonté à côté d'autres principes, mais elle doit être un principe en lui-même suffisamment déterminant. Le sentiment de respect est un sentiment *sui generis* en tant qu'il n'est pas un sentiment reçu par influence, mais spontanément produit par un concept de la raison, il est l'effet de la loi sur le sujet. Le critère de la moralité est « la conformité universelle des actions à la loi en général », qui peut se rapporter à la formule du devoir : « Je dois toujours me conduire de telle sorte que je puisse aussi vouloir que ma maxime devienne une loi universelle »<sup>15</sup>.

### V- La dialectique naturelle

Le jugement moral est partagé par tous les êtres raisonnables, chaque homme est donc en mesure de déterminer quels sont ses devoirs. Cependant, la raison donne ses ordres de manière stricte et sans égard aux inclinations, « dont la satisfaction se résume [...] sous le nom de bonheur ». De là résulte une « dialectique naturelle, c'est-à-dire un penchant à sophistiquer contre ces règles strictes du devoir »<sup>16</sup>, chacun cherche à atténuer la rigueur du devoir par la considération des circonstances et des cas singuliers et à excuser sa propre conduite par de faux prétextes. Pour sortir de cette dialectique naturelle, la raison commune a besoin du secours de la philosophie morale, qui doit lui donner « des renseignements et de claires explications, de sorte qu'elle se tire d'affaire en présence de prétentions opposées et qu'elle ne coure pas le risque, par l'équivoque où elle pourrait aisément tomber, de perdre tous les vrais principes moraux »<sup>17</sup>.

---

<sup>14</sup> *Fondements de la métaphysique des mœurs*, p.67

<sup>15</sup> *Ibid.*, p.69

<sup>16</sup> *Ibid.*, p.73

<sup>17</sup> *Ibid.*, p.74

## **Deuxième section : Passage de la philosophie morale populaire à la métaphysique des mœurs**

### **I- Devoir et empirisme : le rôle limité des exemples**

Le concept de devoir n'est pas empirique, il n'existe aucun exemple pour lequel nous pouvons affirmer avec certitude qu'une action conforme au devoir ait été accomplie par pur devoir. En effet, il nous est impossible de connaître les mobiles secrets de nos actions, il se peut toujours qu'une inclination ou qu'un intérêt ait déterminé notre volonté. « Il arrive parfois sans doute qu'avec le plus scrupuleux examen de nous-mêmes nous ne trouvons absolument rien qui, en dehors du principe moral du devoir, ait pu être assez puissant pour nous pousser à telle ou telle bonne action et à tel grand sacrifice ; mais de là on ne peut nullement conclure avec certitude que réellement ce ne soit point une secrète impulsion de l'amour-propre qui, sous le simple mirage de cette idée, ait été la vraie cause déterminante de la volonté ». <sup>18</sup> Rigoureusement ici la démonstration de Kant ne va qu'à établir l'impossibilité de prouver l'existence d'une seule action morale, non à nier qu'il ait jamais existé d'action de ce genre. Les exemples ne doivent pas servir de principes moraux, la morale ne saurait se contenter de prescrire l'imitation servile, mécanique et habituelle d'exemples d'hommes ou de comportements moraux. Les exemples en morale ne doivent avoir pour rôle que celui de nous rendre sensibles à la possibilité d'agir moralement. <sup>19</sup> « En matière morale l'imitation n'a aucune place ; des exemples ne servent qu'à encourager, c'est-à-dire qu'ils mettent hors de doute la possibilité d'exécuter ce que la loi ordonne ; ils font tomber sous l'intuition ce que la règle pratique exprime d'une manière plus générale ; mais ils ne peuvent jamais donner le droit de mettre de côté leur véritable original, qui réside dans la raison, et de se régler sur eux. » <sup>20</sup> Le principe de la moralité est en lui-même indépendant de l'expérience, il ne

---

<sup>18</sup> *Fondements de la métaphysique des mœurs*, p.75

<sup>19</sup> Cf. Mai LEQUAN, *La philosophie morale de Kant*, « Le rôle limité des exemples, de l'imitation et de l'habitude en morale »

<sup>20</sup> *Fondements de la métaphysique des mœurs*, p.78

peut donc être traité que par une science purement rationnelle, c'est-à-dire une métaphysique des mœurs.

## II- Les trois types d'impératifs et les quatre formules de l'impératif catégorique

### a) **Les impératifs hypothétiques et l'impératif catégorique**

Les impératifs marquent le rapport d'une loi objective de la raison à une volonté qui, dans sa nature subjective, n'est pas nécessairement déterminée par cette loi. Ils ne s'appliquent qu'à une volonté imparfaite, non à une volonté sainte ou divine. Les impératifs hypothétiques présentent la nécessité pratique d'une action possible, considérée comme moyen d'atteindre une autre fin. Le premier type d'impératif hypothétique repose sur un principe *problématiquement* pratique ou principe d'habileté, il prescrit des maximes en vue de fins possibles, c'est-à-dire de fins singulières, propres à chaque individu. Le second type d'impératif hypothétique repose sur un principe *assertoriquement* pratique ou principe de prudence, il prescrit des maximes en vue de fins réelles, c'est-à-dire de fins poursuivies par tout homme, comme le bonheur. L'impératif catégorique présente une action nécessaire pour elle-même sans rapport à une autre fin, il repose sur un principe *apodictiquement*<sup>21</sup> pratique et n'est pas conditionné par une fin, il est aussi nommé impératif de la moralité. Comment ces impératifs sont-ils possibles ? En ce qui concerne les impératifs hypothétiques, la réponse est simple : « qui veut la fin, veut aussi (en tant que la raison a sur ses actions une influence décisive) les moyens d'y arriver qui sont indispensablement nécessaire, et qui sont en son pouvoir ».<sup>22</sup> L'impératif de l'habileté porte sur les moyens nécessaires à l'accomplissement de telle ou telle fin, le commandement qu'il énonce n'a pas besoin d'une explication propre, puisqu'il résulte analytiquement de la fin poursuivie par la volonté, selon la formule passée en proverbe :

---

<sup>21</sup> Kant distingue les impératifs en usant de la classification des jugements. Il existe trois types de jugements : les jugements *problématiques*, dont l'affirmation ou la négation est seulement *possible* ; les jugements *assertoriques*, dont l'affirmation ou la négation est *réelle* ; et les jugements apodictiques, dont l'affirmation ou la négation est *nécessaire*.

<sup>22</sup> *Fondements de la métaphysique des mœurs*, p.89

Qui veut la fin veut les moyens. En ce qui concerne l'impératif de la prudence, il énonce un commandement similaire, seulement ici la fin reste pour notre raison impossible à déterminer absolument car « le concept de bonheur est un concept si indéterminé, que, malgré le désir qu'a tout homme d'arriver à être heureux, personne ne peut jamais dire en termes précis et cohérents ce que véritablement il désire et il veut ».<sup>23</sup> En ce qui concerne la possibilité de l'impératif catégorique, Kant reporte la réponse à la troisième section et se préoccupe d'abord d'une toute autre question ; celle de savoir quelle est la formule de l'impératif catégorique, et comment de cette formule on peut déduire l'ensemble des devoirs.

#### **b) De la formule de l'impératif catégorique à l'autonomie de la volonté**

L'impératif catégorique détermine immédiatement ce qu'il ordonne, parce qu'il énonce l'idée d'une loi universelle avec la nécessité qui s'impose à la volonté de conformer sa maxime à cette idée. De là la formule : « *Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle.* »<sup>24</sup> De cette formule originelle, Kant en déduit trois autres, destinées surtout à présenter l'impératif catégorique sous une forme plus proche de l'intuition et de l'application. Une loi est l'objet d'une représentation plus concrète quand elle est mise directement en rapport avec une nature, c'est-à-dire avec le système des êtres qu'elle régit. Or la nature pouvant être définie par son élément formel, c'est-à-dire par la détermination que les lois imposent à l'existence des choses, le commandement du devoir peut s'exprimer ainsi : « *Agis comme si la maxime de ton action devait être érigée par ta volonté en LOI UNIVERSELLE DE LA NATURE.* »<sup>25</sup> La volonté est la faculté d'agir en vertu de la représentation de règles, mais elle est aussi la faculté d'agir en vue de fins. L'impératif catégorique doit alors posséder une fin, mais cette fin doit être conçue indépendamment des mobiles subjectifs, cette fin ne doit pas conditionner l'impératif catégorique, sinon il ne serait qu'hypothétique. Kant distingue alors deux types de fins : une fin subjective, qui est déterminée par un mobile et possède une influence affective sur l'action, et une fin objective, qui est déterminée par

---

<sup>23</sup> *Ibid.*, p.90

<sup>24</sup> *Fondements de la métaphysique des mœurs*, p.94

<sup>25</sup> *Ibid.*, p.95

un motif, un motif étant le principe objectif du vouloir. Fin en soi et fin objective sont des termes équivalents, car seule une fin en soi peut être objective. Or « l'homme, et en général tout être raisonnable, *existe* comme fin en soi, et *non pas simplement comme moyen* dont telle ou telle volonté puisse user à son gré »<sup>26</sup>. D'où cette autre formule dérivée de l'impératif catégorique : « *Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen.* »<sup>27</sup> Il y a un lien de réciprocity absolue entre la fin et la loi morale ; choisir comme fin le respect des hommes, c'est choisir comme principe d'action d'obéir à la loi morale, choisir comme principe d'action d'obéir à la loi morale, c'est tenir la raison, et la raison dans l'homme, pour fin en soi. Il ne s'agit donc pas d'une fin à réaliser, mais d'une fin à respecter. Traiter les hommes comme des fins en soi, c'est les considérer comme de véritables absolus, que je ne peux pas acquérir, que je ne peux pas désirer comme je désire des choses. Les deux formules ainsi établies en déterminent une troisième. Si l'être raisonnable doit être considéré comme fin en soi, il ne peut être simplement soumis à la législation universelle, car il ne serait par rapport à elle que moyen, alors qu'il doit aussi en être l'auteur. Il doit agir avec l'idée que sa propre volonté est une *volonté législatrice universelle*. Ainsi la formule primitive de l'impératif catégorique s'est spécifiée en trois autres formules, identiques de sens, mais dont la première concerne la forme des maximes, c'est-à-dire leur universalité, la seconde concerne leur matière, c'est-à-dire leur fin, et la troisième concerne la détermination complète des maximes, c'est-à-dire leur législation autonome.

### III- L'autonomie de la volonté et le règne des fins

L'idée d'une volonté législatrice universelle nous amène au concept d'autonomie selon lequel la volonté s'impose à elle-même ses propres lois. L'être raisonnable, n'étant soumis qu'à sa propre législation, peut s'y soumettre sans aucun autre mobile qu'elle car poser soi-même une législation universelle suffit pour intéresser la volonté et la rendre capable d'y obéir. L'autonomie de la volonté est le principe suprême de la moralité. À ce

---

<sup>26</sup> *Ibid.*, p.104

<sup>27</sup> *Fondements de la métaphysique des mœurs*, p.105

concept se rattache l'idée d'un règne des fins, c'est-à-dire d'une union systématique des êtres raisonnables sous des lois communes. Les êtres raisonnables sont membres de ce règne des fins en tant qu'ils donnent des lois universelles et y sont soumis. Le chef possède une volonté sainte ou divine, sa raison n'est pas limitée par une sensibilité, il donne des lois sans y être soumis. Dans le règne des fins, tout a un prix ou une dignité. A un prix ce qui se rapporte à nos besoins ou à nos goûts, possède une valeur commensurable et peut être échangé contre une chose ayant une valeur équivalente. A une dignité ce qui est fin en soi ou attribut d'êtres fins en soi (comme l'humanité et la moralité) et possède une valeur absolue, c'est-à-dire qui est « au-dessus de toute espèce de prix et inaliénable »<sup>28</sup>.

## Conclusion

Dans les deux premières sections des *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Kant a réalisé un travail d'analyse régressive qui prend pour point de départ la conscience commune de la moralité et l'amène à étudier une série de concepts impliqués les uns dans les autres, allant du concept de bonne volonté à celui d'autonomie de la volonté. Par cette analyse, Kant en vient à fonder l'intégralité de sa morale sur la notion de devoir. En effet, le devoir nous représente le concept de bonne volonté en y ajoutant la notion de limites et d'obstacles venus de notre nature subjective, l'analyse du concept de devoir nous donne le critère de la moralité à travers la formule : « *Agis de telle sorte que tu puisses aussi vouloir que ta maxime devienne une loi universelle* », formule qui correspond à celle de l'impératif catégorique, qui nous permet de définir l'autonomie de la volonté, principe suprême de la moralité. Ces deux premières sections sont sujettes à de nombreuses critiques ; Hegel, notamment, reprochera à Kant d'avoir développé un formalisme creux et vide, si abstrait qu'il ne peut s'appliquer à l'homme. Cependant, Kant n'ignorait pas qu'on puisse lui faire une telle critique et fait à plusieurs reprises allusion à l'aspect chimérique du devoir, mais il s'en tient uniquement à poser les bases de sa morale, qui sera ensuite développée dans la *Critique de la raison pratique* (1788) et la *Métaphysique des mœurs* (1797) dont les *Fondements* ne sont que la préface.

---

<sup>28</sup> *Fondements pour la métaphysique des mœurs*, p.108

## Bibliographie

KANT Emmanuel, *Fondements de la métaphysique des mœurs*. trad. Victor Delbos, Paris, LGF, 2011.

KANT Emmanuel, *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*. trad. Philippe Folliot, 2002,  
[http://classiques.uqac.ca/classiques/kant\\_emmanuel/idee\\_histoire\\_univ/Idee\\_histoire\\_univ.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/kant_emmanuel/idee_histoire_univ/Idee_histoire_univ.pdf)

KANT Emmanuel, *Critique de la raison pratique*, trad. Jean-Pierre Fessler, Paris, GF, 2003

KANT Emmanuel, *Doctrine de la vertu*, Trad. A.Philonenko, Paris, Vrin, 1968

ALQUIÉ Ferdinand, *Leçons sur Kant*, « La morale de Kant », Paris, La Table Ronde, 2005

GALLOIS Laurent, *Le souverain bien chez Kant*, Paris, Vrin, 2008

LEQUAN Mai, *La philosophie morale de Kant*, s.l. (Paris), Seuil, 2001